

**Une année mouvementée : de la répression des islamistes  
à la réélection du président Ould Taya**

*Hindou Mint Aïnina\**

*Avec la collaboration de Mariella Villasante Cervello (IREMAM)  
et de Moussa Ould Hamed (Directeur de l'hebdomadaire Calame)*

Quatre séries d'événements politiques ont marqué 2003 en Mauritanie : la répression des islamistes, la promulgation d'une nouvelle loi punissant la « traite des personnes », une tentative de coup d'État, et, point d'orgue de l'année, la réélection de Ould Taya à la présidence du pays - fonction qu'il exerce depuis 1984.

**Les préparatifs de la campagne électorale :  
nouvelles alliances politiques en vue de l'élection présidentielle**

L'année a débuté avec les préparatifs de l'élection présidentielle prévue pour fin 2003. En janvier, le parti au pouvoir, le Parti républicain démocratique et social (PRDS), s'engage dans une opération visant à remettre de l'ordre dans ses structures de base pour assurer une meilleure maîtrise du processus électoral.

De leur côté, des militants du parti interdit, l'Action pour le changement (AC), en particulier des Négro-africains (terme utilisé par les membres politisés des groupes ethniques *Halpular'en* et *Soninké* de Mauritanie) dirigés par Sy Zeine El Abidine, expriment leur désir de créer une nouvelle formation politique, l'Alliance pour la démocratie mauritanienne (ADEMA). Or, dans le même temps, et à la surprise du plus grand nombre, Messaoud Ould Boulkheïr, chef historique de la cause des *bratîn*, et ancien secrétaire général de l'AC, décide de rejoindre l'Alliance populaire progressiste (l'APP, dirigée par des nasséristes) au détriment de l'ADEMA. Par ce choix politique, Ould Boulkheïr montrait qu'il comptait bien se présenter une nouvelle fois, comme un candidat de l'opposition. Cependant, ce rapprochement entre nationalistes arabes et négro-africains, traditionnellement classés adversaires politiques, n'a guère suscité de remous au sein de la classe politique mauritanienne. Le 26 mars le ministère de l'Intérieur refuse d'ailleurs d'autoriser l'ADEMA en faisant valoir que les citoyens mauritaniens n'ont pas le droit de constituer des associations en fonction de leur appartenance ethnique commune.

---

\* Rédactrice en chef du *Calame*, journal hebdomadaire publié à Nouakchott.

## La mise en œuvre d'une politique répressive à l'égard des islamistes

En avril, l'invasion de l'Irak par les États-Unis provoque un souffle anti-américain dans les mosquées qui jettent l'anathème contre les États-Unis, Israël, l'Occident et « tous les gouvernements qui les suivent », gouvernement mauritanien compris. La tension monte d'un cran dans la rue où la nervosité des forces de l'ordre, lors des manifestations de soutien à l'Irak, reflète l'inquiétude du gouvernement face à la tournure prise pas les événements.

Dans ce contexte, les autorités procèdent dans la nuit du mercredi 1<sup>er</sup> mai, à des arrestations massives dans les rangs des baasistes, accusés de « mener des activités politiques anticonstitutionnelles ». Les personnes arrêtées sont les dirigeants du parti Ennouhoudh El-watani, présent et toléré depuis trois ans sur la scène politique mauritanienne, bien que non reconnu<sup>1</sup> par les autorités.

Deux jours plus tard, dans la nuit du 4 mai, la police s'attaque cette fois-ci aux milieux islamistes accusés « d'utiliser les mosquées en vue d'embrigader la jeunesse dans des menées subversives »<sup>2</sup>. Les événements se précipitent et une dizaine d'imams sont interpellés dans la foulée. Ainsi, deux chefs islamistes (Mohamed El Hacem Ould Dedew, prêcheur, et Jamil Ould Mansour, maire élu d'Arabat), six imams de la capitale et trois prêcheurs à Nouadhibou sont accusés d'être liés aux « milieux terroristes et extrémistes à l'étranger », puis arrêtés. Les militants islamistes réclamant dans la rue la libération de leurs leaders voient leurs rassemblements dispersés par les forces de l'ordre. Le gouvernement en profite pour prendre le contrôle des mosquées qui deviennent, après la promulgation d'un décret en conseil des ministres, des « structures du service public ».

En fait, dès avril 2003, le gouvernement a commencé à exécuter son plan de reprise en main des mosquées. C'est le moment choisi par le ministre de la Culture et des Affaires islamiques pour convoquer les imams des mosquées de Nouakchott et leur demander de « modérer » leurs prêches et de s'abstenir de critiquer la politique du gouvernement sur les lieux de culte. Les propos du ministre, interprétés comme une menace adressée aux prêcheurs, lui valent immédiatement des attaques verbales dans toutes les mosquées de la capitale. La radicalisation des prêches fournit alors un excellent prétexte aux autorités pour s'attaquer aux imams islamistes.

Les attentats de Riyad puis de Casablanca confortent le gouvernement mauritanien dans son choix de la répression des mouvements politiques à référents religieux. La Mauritanie, à l'instar des autres États de la région, voit dans ces derniers un danger pour sa stabilité. Aussi, le président de Ould Taya s'efforce-t-il de les empêcher de s'implanter solidement au sein de la population.

1. Une polémique a surgi autour de la reconnaissance du parti entre ses leaders et la direction des libertés politiques.

2. Les mouvements islamistes mauritaniens s'expriment à travers trois principaux courants : les Frères musulmans, les salafistes, et le mouvement quietiste pakistanais, *Da'wa wa Tabligh* (Voir l'annexe 1 pour plus de détails).

### *La Ligue des ulémas de Mauritanie (LUM), alliée modérée du régime*

Parallèlement aux interpellations des dirigeants et imams islamistes, les nombreux ulémas (docteurs de la loi islamique) proches du régime, regroupés au sein de la LUM sont envoyés par le pouvoir s'exprimer à la Radio et à la Télévision nationales afin de critiquer les « égarés » et d'appeler à la nécessaire remise en ordre dans les mosquées (voir le texte de F. Freire sur la LUM)<sup>3</sup>. La thèse des ulémas de la LUM à ce sujet est très simple : la mosquée est un lieu de culte qui ne doit pas être utilisé à des fins politiques et personne, à part l'imam, n'a le droit d'y intervenir ou d'y prêcher sans son autorisation. Certains d'entre eux sont allés jusqu'à réclamer que les imams soient nommés par l'administration pour mettre fin aux désordres dans les mosquées.

Un autre sujet d'intervention des ulémas dans les médias se rapporte aux relations entre musulmans et juifs. Pour la première fois ce thème, jusqu'ici tabou, est évoqué publiquement. Ce faisant, le pouvoir répond à la *fatwa* rédigée par le prédicateur Ould Dedew – et qui lui a certainement valu la prison –, rendant illicite toutes relations entre les musulmans et les juifs et, par conséquent, interdisant d'établir des contacts avec l'État hébreux. L'un des ulémas pro-gouvernemental s'est chargé de répondre à cette *fatwa* en déclarant que rien dans l'islam n'empêchait les musulmans de traiter avec les juifs. Pour illustrer son propos, il fit référence à l'exemple du prophète Muhammad qui avait hypothéqué son bouclier chez un usurier juif<sup>4</sup>.

### *Des interpellations massives dans les milieux islamistes*

Deux semaines après l'arrestation à Nouakchott et à Nouadhibou du premier groupe d'islamistes, la Sûreté de l'État opère de nouveau, le 19 mai, des interpellations massives dans les milieux se réclamant de l'islam politique accusés par le Premier ministre, Cheikh Al Avia, de vouloir déstabiliser le pays<sup>5</sup>. La police arrête plus de vingt personnes dont certaines avaient déjà été emprisonnées lors de la grande rafle anti-islamistes de 1994. Deux jours plus tard, trois femmes accusées d'appartenir à cette mouvance sont interpellées et libérées 24 heures plus tard. Outre ces arrestations, le 27 mai, 13 Professeurs de l'Institut des hautes études islamiques et arabes en Mauritanie (affilié à l'Université Ibn Saoud de Riyad, Arabie Saoudite) et deux professeurs de l'Institut supérieur des études et recherches islamiques (ISERI) de l'Université de Nouakchott sont emprisonnés.

3. Le rôle officiel de cette Ligue est de légitimer les actions et les décisions politiques du gouvernement de Ould Taya.

4. Concernant la reconnaissance de l'État hébreux – la Mauritanie est l'un des rares pays arabes à avoir reconnu et à conserver des relations avec Israël –, un *faqih* devait préciser à la télévision nationale : « ce n'est pas l'existence d'Israël qui est aujourd'hui mise en cause, mais plutôt celle de la Palestine. Et le problème des relations avec Israël relève des intérêts de l'État ».

5. Le 18 mai le Premier ministre a créé la surprise en attaquant violemment ce qu'il appelle « les mouvements extrémistes qui se réclament de l'islam et qui agissent conformément aux ordres qui leur parviennent de l'étranger ». Depuis lors, les médias mettent l'accent avec insistance sur les risques d'attentats en Mauritanie. La police a d'ailleurs mis en place des numéros verts à Nouakchott et à Nouadhibou pour que les « bons citoyens » puissent dénoncer tout comportement suspect.

Cette vague d'arrestations est accompagnée d'une vaste campagne médiatique contre « certains comportements étranges et étrangers à notre peuple connu pour sa tolérance, son souci de conserver ses valeurs fondées sur la modération, loin de tout extrémisme ». Inaugurée par le Premier ministre, cette campagne est relayée par les ulémas et les *fuqaha* (pluriel de *faqih*) qui rédige, le vendredi 23 mai, une *fatwa* qui condamne la violence et l'extrémisme et recommande aux croyants d'obéir à l'autorité. Cette *fatwa*, qui aurait été initiée par la LUM sous l'œil vigilant de la direction de la Sûreté nationale, est signée par des centaines de savants et religieux dans le pays. Cela n'empêche pas le gouvernement de continuer à entretenir un climat de peur au sein des populations en brandissant le risque d'attentats. Le Premier ministre stigmatise ainsi des mouvements qui « tentent de substituer notre territoire à ceux d'autres pays où ils ont lamentablement échoué ». Les médias officiels reprennent le discours et diffusent sans cesse des communiqués mettant en garde contre l'existence « de mouvements extrémistes en Mauritanie », et dénoncent le danger qu'ils « constituent pour la sécurité du pays ».

Ce durcissement de la politique répressive a suscité beaucoup d'inquiétude dans le pays. En effet, malgré le nombre important de personnes arrêtées, le gouvernement n'a pas fourni de preuves tangibles étayant ses accusations contre les tenants de l'islam politique<sup>6</sup>.

#### *Le risque d'attentats islamistes en Mauritanie*

Dès avril 2002, les services de renseignements australiens avaient mis en garde contre les « risques d'attentats » dans certains pays africains dont la Mauritanie, le Maroc et le Kenya. Des analystes du département de la Défense canadien, cités par le journal *Ottawa Citizen*, présentaient la Mauritanie comme un « ultime refuge pour Al Qaïda ». Pour appuyer leur raisonnement, ils faisaient valoir que le pays possédait un vaste territoire désertique difficilement contrôlable, et que sa population était pauvre, musulmane et entièrement acquise à Ben Laden. Le 22 mai c'est au tour du journal sénégalais *Le Quotidien* de faire référence aux risques d'attentats en Mauritanie.

D'autres informations publiées par *Le Figaro* et *Le Soir* de Belgique évoquent alors l'interception de communications entre la Mauritanie et le Pakistan, donnant ainsi au pouvoir un prétexte idéal pour traquer les « islamistes ».

Lors du Conseil national du PRDS, des 8, 9 et 10 mai 2003, les intervenants louent cette mise au pas effectuée « dans l'intérêt du pays ».

---

6. Jusqu'à présent, aucun élément probant sur la culpabilité des prévenus ou sur un risque imminent d'attentats n'a été rendu public, ce qui accrédi terait l'idée que la police aurait agi sur la base d'informations, encore invérifiables, fournies par des « renseignements étrangers ».

### *Les procès islamistes*

Le 3 juin, un groupe de 32 personnes, sur la soixantaine d'islamistes en détention préventive depuis le début du mois de mai, est déféré devant le procureur de la République qui leur notifie un nouveau chef d'accusation, bien plus que grave que le précédent<sup>7</sup> : « conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure du pays et contre son système constitutionnel ». L'audition des prévenus se déroule sous haute surveillance et se poursuit jusqu'au milieu de la nuit. Envoyés devant le juge du 1<sup>er</sup> cabinet, ils sont ensuite placés sous mandat de dépôt.

Contrairement à la vague de répression de 1994, les détenus ne sont pas libérés en échange d'un engagement à ne pas franchir les lignes rouges fixées par les autorités en matière d'action politique. En effet, assuré du soutien de la majorité des ulémas, le gouvernement durcit le ton et brise un tabou ancien, en s'attaquant ouvertement aux opposants qui brandissent l'islam comme source légitime de leur engagement politique.

Quelques jours après l'emprisonnement des islamistes, un coup d'éclat vient rappeler que le danger n'est pas toujours là où on le pense. Le 8 juin, en raison des troubles provoqués par la tentative de coup d'État, les gardiens de la prison de Beyla s'enfuient, rapidement suivis par les détenus islamistes. Les uns et les autres ne se sentant pas en sécurité à Beyla, ont décidé de rentrer chez eux en attendant que la situation se décante.

Deux jours plus tard, ils reviennent volontairement à la prison, à l'exception de Mohamed Jemil Ould Mansour – l'ex-Maire d'Arafat démis de son poste par décision du Conseil des ministres – d'Ahmedou Ould Wedi'a, rédacteur en chef du journal interdit *Er-Raya* (en arabe *l'étendard*), organe des Frères musulmans, Groupe Jemil et de Mohamed Mahmoud Ould Seyidi, professeur à l'ISERI et président du conseil d'administration d'*Er-Raya*.

Ces militants ont demandé et obtenu l'asile politique en Belgique. Depuis lors, ils attaquent le gouvernement à partir du Site Internet d'*Er-Raya*. Ce nouveau site de l'opposition islamiste à l'étranger a pris la relève de celui animé par les jeunes militants mauritaniens réfugiés à l'étranger de feu le mouvement Conscience et résistance.

Quant à Mohamed El Hacem Ould Dedew, la figure la plus emblématique du mouvement islamiste mauritanien, il rejoint la prison de lui-même, non sans avoir édicté le 9 juin une *fatwa* condamnant « la *fitna* qu'a connue notre pays au cours des deux derniers jours qui a semé le chaos et provoqué la mort d'innocents »<sup>8</sup>.

Au lendemain du coup d'État avorté, certains observateurs se demandaient si Ould Taya allait continuer à réprimer durement les islamistes qui, en prenant l'initiative de retourner en prison, avaient fait preuve de bonne volonté vis-à-vis du gouvernement. Loin de faire preuve de mansuétude, le

---

7. C'est-à-dire : « l'utilisation des mosquées en vue d'embrigader des jeunes » et « soupçons de liens avec les milieux terroristes étrangers ».

8. Les peines encourues par les accusés sont très graves. Si la Cour criminelle retient les chefs d'accusation énoncés à leur encontre, ils risquent soit une longue peine de prison, soit la réclusion criminelle à perpétuité ou encore la peine de mort.

président Ould Taya a décidé, dans un premier temps, de la fermeture de l'Institut supérieur des sciences arabes et islamiques.

Peu après la tentative de putsch, en visite à Zouérate, Ould Taya confirme ses velléités répressives. Dans une déclaration, il établit un lien direct entre le discours véhiculé par certains leaders islamistes dans les mosquées et la tentative du coup d'État du 8 juin. Pendant plusieurs jours, l'Agence mauritanienne d'information (AMI) publie des éditoriaux fustigeant l'action de certaines personnalités religieuses « à la solde d'une puissance étrangère, jalouse des progrès atteints par notre pays sur la voie de la démocratisation ». L'AMI prendra ultérieurement le soin de nommer cette puissance étrangère, en l'occurrence l'Arabie Saoudite.

Alors que le royaume saoudien, contribue à hauteur de 160 millions de dollars au financement du projet Aftout Saheli (d'adduction d'eau venant du Fleuve Sénégal pour alimenter la capitale), et ferme les yeux sur la dette contractée par la Mauritanie à son égard, il se trouve désormais dans le collimateur du gouvernement mauritanien. En effet, les autorités décident de fermer l'Institut des hautes études islamiques et le Centre de prêche saoudien de Nouakchott accusant ces institutions « de propager l'islam dur et intolérant des Wahhabites ».

Dans ces circonstances, les relations entre les deux pays se sont considérablement refroidies. L'Arabie Saoudite a mis une quinzaine de jours avant de réagir et de condamner le coup d'État manqué du 8 juin, ce qui n'a guère été apprécié par le gouvernement. Du reste, il s'agissait d'un message verbal, qui a été transmis par le fonctionnaire chargé d'affaires de l'ambassade saoudienne de Nouakchott et non par l'ambassadeur lui-même, comme cela est courant dans ce type d'affaires politiques graves.

Rejeté par l'opinion mauritanienne, l'arrestation des islamistes est certainement la décision la plus impopulaire que le gouvernement ait prise en cette année 2003. Le chef d'accusation était très grave, mais les preuves présentées peu crédibles.

### **La loi portant sur la « répression de la traite des personnes » : combattre « l'esclavage endogène » sans le nommer**

Le Conseil des ministres du 4 juin 2003, a adopté un projet de loi très controversé portant « répression de la traite des personnes ». Pour les uns, la nouvelle loi a des limites importantes : elle est extrêmement confuse et ne vise pas « l'esclavage endogène » tel qu'il est connu en Mauritanie<sup>9</sup>. Pour les autres, cette loi, bien que louable, est insuffisante, car elle occulte d'autres aspects sociaux problématiques associés aux pratiques esclavagistes, telles le mariage, l'héritage, et la propriété foncière.

Toutefois, force est de constater que le texte de la loi et l'exposé des motifs ne font référence à aucun moment aux expressions d'« esclavage », en tant que forme extrême de dépendance, d'« esclaves », ou d'« affranchis »

9. Voir la Chronique politique de Mauritanie 2002, et l'article de Marilla Villasante Cervello sur l'esclavage dans l'AAV 2002, Paris, CNRS-Éditions, 2004.

pour évoquer la situation des personnes serviles inscrites dans un cadre hiérarchique statutaire. Dans celui-ci s'insèrent les individus et les groupes appelés chez les arabophones de Mauritanie, *bratîn*, terme euphémisé désignant les esclaves ou les personnes ayant des origines serviles réelles ou supposées.

Les auteurs de cette loi parlent effectivement de diverses formes d'exploitation économique, mais ils évitent soigneusement d'utiliser le terme « esclavage ». Ainsi le texte utilise les expressions de « traite des personnes », « de travail non rémunéré », « d'enrôlement », de « travail forcé », de « transfert de personnes par la force », « d'exploitation sexuelle et de proxénétisme ». Ces formes d'exploitation économique qui existent dans plusieurs pays du monde, ne sont pas associées, d'un point de vue historique et structurel, aux formes extrêmes de dépendance, ou « esclavage endogène », pratiqués en Mauritanie, et qui vont bien au-delà d'une simple exploitation du travail humain. Ici l'appartenance à un groupe statutaire servile – conçu couramment comme héréditaire – justifie aux yeux des « maîtres » et des « serviteurs » leur dépendance, et *a fortiori*, leur exploitation économique.

Des notions fondamentales, car associées intimement à l'esclavage domestique mauritanien, comme l'héritage, l'accession à la propriété de la terre, les conditions de mariage entre personnes de condition servile et personnes libres, ne sont pas mentionnés dans la loi. Celle-ci ne rend compte, ni ne réglemente, par exemple, la situation d'une femme-esclave dont le maître est mort, et avec lequel elle a eu des enfants qui n'hériteront pas des biens de leur père, mais seulement, dans le meilleur des cas, de leur « liberté ». Cette loi n'ouvre pas non plus la voie légale à l'accession des anciens esclaves et esclaves à la propriété de la terre.

La promulgation de la loi sur la répression de la traite des personnes constitue en réalité une régression juridique par rapport à la loi d'abolition de l'esclavage de 1981, dont d'ailleurs le décret d'application n'a jamais été publié, et, par conséquent, qui est restée lettre morte. Cependant, la loi d'abolition de l'esclavage avait au moins une valeur symbolique en nommant explicitement une pratique sociale ayant perduré bien après l'indépendance du pays et allant à l'encontre les lois républicaines et les Droits de l'homme. Or, ce nouveau texte législatif ne peut ni servir à transformer par la voie juridique la pratique de l'esclavage, car il n'est même pas nommé, ni à protéger les personnes soumises aux pratiques esclavagistes, ni à pénaliser réellement les maîtres responsables du maintien des personnes dans l'esclavage ou la dépendance servile de manière héréditaire. Aucun dispositif ne prévoit, en effet, les modalités de poursuites judiciaires contre les contrevenants à la loi. Par ailleurs, aucun décret d'application n'a été annoncé.

Il semble que cette loi a été conçue pour désamorcer l'une des principales revendications des partis de l'opposition – notamment l'AC de Messaoud Ould Boulkheïr, interdit en 2002 –, qui dénonçait la permanence de l'esclavage endogène dans le pays. En outre, ce projet devrait permettre au PRDS de récupérer les voix électeurs sensibles à ce problème social récurrent de l'histoire contemporaine du pays.

Le traitement d'une telle question devrait passer par un débat ouvert entre tous les acteurs politiques mauritaniens, conduisant à la tenue d'états

généraux sur la question. Or, force est de constater que l'approche unilatérale et répressive du gouvernement, n'est guère favorable à la tenue d'un tel débat. Dans le pays, aucune association de défense des droits des anciens esclaves et des esclaves n'est reconnue officiellement. En fait, les dénonciations de l'actualité de l'esclavage dans le pays sont régulièrement traitées sur le mode répressif et négationniste par les autorités<sup>10</sup>.

La situation est fort différente dans d'autres pays africains comme le Niger, où les associations de lutte contre les pratiques esclavagistes peuvent aller en justice, en tant que partie civile, contre les auteurs d'infractions à la loi pénale sur la traite des personnes. Certes, en Mauritanie on pénalise les infractions à la nouvelle loi – avec la déchéance des droits civiques et civils, des peines de travaux forcés, d'emprisonnement allant de 5 à 10 ans, et des amendes – mais on ne prévoit pas un régime commun de poursuite. Plus grave encore, le nouveau texte réduit la question de l'esclavage à une banale affaire d'exploitation personnelle concernant l'économie (travail non rémunéré), et/ou l'exploitation sexuelle (la prostitution et le proxénétisme). Ce faisant, elle met sur le même plan d'égalité juridique et symbolique les délits d'exploitation économique relevant du droit commun (réprimés dans tous les pays du monde), et les pratiques esclavagistes fondées sur la distinction statutaire entre les personnes de statut libre et celles de statut servile (voir le texte de la loi dans l'annexe 2).

### La tentative de coup d'État du 8 juin

Le coup d'État tenté par un groupe d'officiers de l'armée nationale, sous le commandement du capitaine de l'armée, Saleh Ould Hanenna, dans la nuit du samedi au dimanche 8 juin, a plongé tout le pays dans un climat de peur, d'inquiétude et de confusion. Pendant deux jours, la capitale a vécu sous les éclats et bruits assourdissants des obus, des rafales de mitrailleuses et des armes antichars. Le groupe d'officiers insurgés a réussi à s'emparer de l'État-major et de la Présidence. Il y a eu plusieurs victimes civiles et militaires, dont le chef de l'État-major de l'armée, Mohamed Lemine Ould N'Deyane. Les forces armées fidèles au gouvernement ont réussi à maîtriser les insurgés, avec l'aide des renforts venus de l'intérieur du pays le 9 juin dans la matinée<sup>11</sup>.

Dès les premières heures du putsch, les Mauritaniens ont ressenti une profonde inquiétude. L'incertitude absolue planait sur la situation et personne ne savait quel camp avait l'avantage sur l'autre. Les organes de presse étrangère (*Al-Jazîra*, *RFI*, *Al-Arabiya*), dont les audiences ont battu tous les records, donnaient des informations contradictoires. Certains se sont rappelés la situation provoquée par le coup d'État de 1978, et la longue

10. Voir l'entretien avec Messaoud Ould Boulkheir, ancien dirigeant de l'AC, dans *l'Annuaire de l'Afrique du Nord* 2002, *op. cit.*

11. Les principaux responsables du coup d'État manqué, dont Salah Ould Hanenna, ont profité de la confusion pour fuir le pays. Basés à l'étranger ils créent un mouvement : « Foursaane Taghyre » (les Cavaliers du changement). Ce dernier se manifeste de temps à autre sur la chaîne satellitaire arabe *Al-Jazîra*, et par le biais de communiqués électroniques via Internet.

période d'instabilité politique et sociale qui s'en était suivie. Ils craignaient que le pays ne passe d'un régime connaissant un semblant de démocratie à un régime militaire d'exception.

Dès le lendemain du coup d'État manqué, la police procède à l'interpellation de l'avocat Ehmahalla Ould Reggad. Le 12 juin, elle effectue une perquisition au domicile de Mintata Mint Heddeïd, secrétaire d'État à la Condition féminine. Le même jour, le *wali* (l'équivalent d'un préfet) de Nouadhibou, Mohamed Ould Rzeïzim, est convoqué à Nouakchott et retenu 48 heures par la police avant d'être démis de ses fonctions et remplacé le mercredi suivant. Trois jours plus tard, le 15 juin, Mintata Mint Heddeïd et Mahfoudh Ould Lemrabot, président de la Cour suprême, sont limogés. L'ancien secrétaire fédéral du PRDS à Nouakchott, Mohamed Mahmoud Ould Hammadi, est également arrêté, et le 30 juin, c'est le tour du directeur de l'AMI, Mohamed Cheikh Ould Sidi Mohamed.

Les autorités accusent ces individus de complicité active avec les insurgés. Mais, aucune information exacte sur les faits qui leur sont reprochés n'est divulguée. On apprend tout de même que Mahfoudh Ould Lemrabot, président de la Cour suprême, aurait eu une communication téléphonique avec le chef des putschistes, Saleh Ould Hanenna (tous les deux sont des Awlād Naser) et que des armes auraient été cachées chez Mintata Mint Heddeïd, Secrétaire d'État à la Condition féminine.

Des observateurs de la politique mauritanienne n'ont pas hésité à faire une lecture « tribaliste » de ce putsch raté : ils l'ont analysé comme une tentative des Awlad Naser (originaires de la région orientale du pays et constituant le noyau des comploteurs) d'investir l'État mauritanien au détriment Smasid (la tribu du président Ould Taya). Pourtant, les réalités politiques du pays sont beaucoup plus complexes qu'une simple affaire de « vendetta entre tribus »<sup>12</sup>.

## Remaniements au sein du gouvernement

Au cours du mois de juillet, le président Ould Taya procède à un remaniement important, tant au sein des forces armées que des ministères et du parti au pouvoir.

Le 4 juillet, est convoquée une session extraordinaire du Conseil national du PRDS, pour le lundi 7 juillet. Le 6 juillet Ould Taya annonce, à la surprise générale, que le Premier ministre Cheikh Avia Ould Mohamed Khouna est remplacé par Sghair Ould M'Bareck, un chef politique *bartâni* (issu des groupes serviles) qui occupait le poste de ministre de la Justice.

La session extraordinaire du Conseil national du PRDS, qui entre-temps s'est transformée en congrès extraordinaire, décide le 7 juillet de changements importants à sa tête. Un nouveau secrétaire général du parti est nommé : Boullaha Ould Mogueya, ancien ambassadeur de Mauritanie au Caire, et déjà secrétaire général du PRDS de 1992 à 1996.

---

12. D'autres putschistes faisaient partie des Kunta et des Laglal, groupes de parenté de l'Est du pays.

Trois personnalités auparavant très proches du président Ould Taya sont exclues du Conseil national du PRDS : Louleïd Ould Weddad (directeur du cabinet du président, puis secrétaire général du PRDS) Cheikh Avia Ould Mohamed Khouna, et Mintata Mint Heddeïd. Deux autres personnes y font leur entrée : Mahfoudh Ould Mohamed Aly, maire de Nouadhibou et nouveau ministre des Finances, et Meyeme Mint Dhehbi, candidate malheureuse du PRDS à Ould Yenje (dans la région du Hodh el-Chargui) lors des élections législatives d'octobre 2001. Le 8 juillet, le ministre directeur du cabinet du président, Sidi Mohamed Ould Boubacar, très apprécié par Ould Taya et réputé honnête, est remercié et remplacé par Melaïnine Ould Toumi, le directeur du protocole.

Ces changements dans les instances dirigeantes du pays ont touché le cœur du système de gouvernement instauré par Ould Taya depuis de nombreuses années (voir l'annexe 3, Brève histoire des coups d'État en Mauritanie).

### **L'élection présidentielle : des préparatifs sous l'influence du coup d'État raté**

En juillet, c'est-à-dire à trois mois de l'élection présidentielle, la confusion est le trait dominant de la scène politique mauritanienne. Le président Ould Taya, qui s'est lancé depuis 2001 dans la préparation de sa réélection, paraît bien plus préoccupé par la gestion de « l'après 8 juin » et par la recomposition de son système de gouvernement que par l'élection proprement dite. Après la tentative de putsch, certains observateurs ont pensé qu'Ould Taya allait changer de stratégie vis-à-vis des islamistes, ne serait-ce que pour des raisons électorales. Or, il n'en a rien été, leurs principaux dirigeants étant encore à la prison de Beyla. Par ailleurs, les médias ont continué à mener une campagne contre les islamistes assimilés aux « ennemis de l'islam malékite ».

En ce début d'été, aucune personnalité de l'opposition n'a encore annoncé officiellement sa candidature. Certes, tous les partis, ou presque, disposent de leur candidat potentiel, mais ils s'abstiennent de le proclamer de crainte d'être accusés de vouloir briser l'unité (très théorique) du Front uni des partis de l'opposition (FUO). Les cinq partis membres de ce Front, le Rassemblement des forces démocratiques (RFD) d'Ahmed Ould Daddah, l'Alliance populaire progressiste (APP), le Front populaire, le Rassemblement national pour l'unité et la justice (RNUJ) et le Parti du travail et de l'unité nationale (PTUN) tentent vainement de s'entendre sur un candidat unique. Cependant, deux personnalités se détachent : Ahmed Ould Daddah (président du RFD, candidat malheureux de l'opposition lors de l'élection présidentielle de 1992) et Messaoud Ould Boulkheïr (ex-président du parti dissous Action pour le changement, devenu aujourd'hui simple militant de l'APP).

Le premier milite pour un candidat unique de l'opposition, à condition d'être celui-ci. N'ayant pas réussi à se faire investir par le FUO, il décide tout de même de présenter sa candidature.

Quant au second, chef historique du mouvement de revendication des droits des esclaves et des anciens esclaves, défendant l'idée que la multiplica-

tion des candidats au premier tour pourrait être fatale à Ould Taya, il maintient la sienne<sup>15</sup>.

De son côté, l'ancien chef de l'État, Mohamed Khouna Ould Haïdalla, en raison de son envergure, a vu sa candidature encouragée par certaines personnalités politiques, y compris des élus du PRDS.

Le Président Ould Taya, sorti affaibli de la tentative de coup d'État, s'est séparé des principales figures de son système d'autorité, notamment de certains chefs de corps de l'armée supposés fidèles, de son Premier ministre et surtout de son Directeur de cabinet. Au bout du compte, la situation d'incertitude succédant à la tentative de putsch s'est traduite par un recul des libertés individuelles et par un durcissement du pouvoir à l'égard de toute forme d'opposition politique.

Pourtant, face à Ould Taya, les oppositions légales et non reconnues ne font pas le poids. La première a montré au cours de ces deux dernières années son impuissance et sa faiblesse. Ne présentant pas de réels programmes politiques, les stratégies et les méthodes des chefs de l'opposition ne diffèrent guère de celles du gouvernement : ils se contentent en général de gagner du temps, en laissant la situation se dégrader. Sans soutenir la tentative de putsch du 8 juin, les leaders de l'opposition espéraient en profiter politiquement notamment en tenant un discours populiste, violent et extrémiste.

### **Le triomphe électoral d'Ould Taya**

Le 1<sup>er</sup> août 2003, Ould Haïdalla réunit les journalistes pour leur distribuer un communiqué annonçant officiellement sa candidature à la présidentielle. Dès le 7 août, le PRDS ouvre sa contre-offensive par l'intermédiaire de son secrétaire général, Boullaha Ould Mogueya qui présente une attaque en règle contre Ould Haïdalla lors d'un point de presse. Entre temps, Ould Taya a envoyé ses ministres faire campagne à l'intérieur du pays. Le 14 août 2003, le Conseil national de l'Union des forces du progrès (UFP) se réunit pour soutenir la candidature de Ould Haïdalla dans le cadre d'une coalition pour le changement pacifique (CAP). Ainsi, le 17 août 2003, six partis de l'opposition (le RFD, l'UFP, le Front populaire, l'Alliance pour la justice et la démocratie (AJD), le Parti pour la liberté, l'égalité et la justice (PLEJ), et le Parti pour l'unité, la démocratie (PUD) se réunissent dans une ultime tentative pour se mettre d'accord sur une candidature unique. Or, l'UFP qui avait déjà décidé de soutenir Ould Haïdalla dans la mesure où la coalition de l'opposition n'arriverait pas à trouver un candidat en son sein, change d'avis : elle opte alors pour un candidat unique extérieur à l'opposition. De son côté, Le 18 août, le Conseil national du RFD investit son président, Ould Daddah.

Le 20 août, le directeur de cabinet du président de la République diffuse dans la presse un communiqué annonçant la candidature officielle d'Ould

---

15. La candidature de Mohamed Ould Maouloud, également partisan d'une candidature unique de l'opposition et président de l'Union des forces progressistes (UFP), est également un moment pressenti dans la mesure où l'UFP avait déclaré qu'Ould Maouloud se présenterait aux élections si le Front uni de l'opposition ne s'entendait pas sur un candidat unique.

Taya. Cette manière de procéder tranche avec les élections précédentes où il avait été investi par le parti gouvernemental, le PRDS.

Pour s'attirer les sympathies des Mauritaniens, le gouvernement décide au cours de cette période de faire des gestes apaisants envers des détenus politiques : le 24 août, l'opposant Chbih Ould Cheikh Melainine, incarcéré depuis un an et demi à Aïoun el-Atrous et condamné à cinq ans de prison ferme pour « tentative de déstabilisation du pays et actes subversifs », profite d'une remise de peine accordée par le président de la République ; le 25 août, les islamistes emprisonnés depuis près de quatre mois pour atteinte à la sûreté du pays et en raison de leurs liens supposés avec les réseaux terroristes internationaux (30 imams, *fuyaba* et activistes islamiques) bénéficient d'un régime de liberté conditionnelle. Cela ne les empêche pas, quelques jours après cette libération, de soutenir la candidature de Ould Haïdalla.

Le lundi 8 septembre, Messaoud Ould Boulkheir, président du parti dissous, l'Action pour le changement (AC) et qui a rejoint le parti de l'Alliance populaire progressiste (APP) depuis mars 2003, tient un meeting au siège de son parti pour annoncer sa candidature. Par ailleurs, Moulaye Ould Jiyed et Aïcha Mint Jeddane, qui avaient déjà annoncé leur volonté de se présenter bien avant le putsch manqué de juin 2003, confirment leurs candidatures<sup>14</sup>.

Le 29 septembre, trois des candidats à la présidentielle (Ould Daddah, Ould Haïdalla et Ould Boulkheir) se réunissent pour demander, en la personne d'Ould Daddah, une élection transparente et une audience officielle avec le président-candidat Ould Taya. Le lendemain, Mohamed Vall Ould Bellal, porte-parole du président convoque la presse et distribue un communiqué dans lequel il est affirmé qu'Ould Daddah a parlé « de manière brutale et insensée mettant en doute la transparence du scrutin ».

La campagne pour la présidentielle est officiellement ouverte le 21 octobre. Dix jours plus tard, le 3 novembre, la brigade anti-terroriste de la police perquisitionne dans certaines mosquées de la capitale et dans les maisons de huit responsables de la campagne électorale de Ould Haïdalla<sup>15</sup>. Ces actions des forces de l'ordre contribuent à faire monter la tension dans les sièges de campagne.

Le 5 novembre, Hamoud Ould M'hamed, directeur de campagne de Ould Taya organise un point de presse pour distribuer un texte de cinq pages mystérieusement intitulé « Plan Grab1 », attribué à Ould Haïdalla et ses partisans. Dans ce document, sont décrites les actions à mener en cas de perte des élections par l'opposition, notamment une journée ville morte, la création de foyers de tension pour déstabiliser le pays, une marche sur la présidence, ainsi que la constitution d'un nouveau gouvernement. Le même jour, Ould Haïdalla dément avoir confectionné un tel document et réitère son rejet de la violence dénonçant une manipulation destinée à discréditer sa candidature.

---

14. En septembre on compte six candidats à la magistrature suprême : Moulaye Ould Jiyed, Aïcha Mint Jeddane, Ahmed Ould Daddah, Mohamed Khouna Ould Haïdalla, Messaoud Ould Boulkheir et Ould Taya.

15. La police a plus particulièrement perquisitionné chez son directeur de campagne, son directeur de cabinet et son porte-parole, officiellement à la recherche d'armes. Le résultat a été bien maigre et Ould Haïdalla cria à la provocation.

Le 6 novembre au matin, Ould Daddah, Ould Boulkheir et Ould Haïdalla se rencontrent pour discuter de la situation. Ils décident de se revoir dans l'après midi. Mais Ould Haïdalla et quelques-uns de ses proches partisans sont arrêtés<sup>16</sup>. Lui-même et Ould Amar sont libérés dans la soirée.

Le 7 novembre, le jour du vote, la police investit les sièges de campagne, alors que le vote semble se dérouler normalement. Mais en fin de journée et à la surprise générale, Ould Haïdalla quitte son domicile et disparaît.

En début de soirée, les résultats commencent à tomber : Ould Taya est élu, sans surprise, au premier tour. L'annonce de la victoire du président sortant, est suivie d'un déploiement sans précédent de forces de l'ordre autour du palais présidentiel.

Les résultats définitifs, connus deux jours plus tard, donnent à Ould Taya un total de 446 966 voix (sur un total de 1 106 827 électeurs inscrits sur les registres électoraux), soit 67,02 % des suffrages exprimés. En deuxième position vient Mohamed Khouna Ould Haïdalla avec 124 483 voix, soit 18,67 %. Il est suivi d'Ahmed Ould Daddah avec 45 687 des voix (6,85 %). En quatrième position, Ould Boulkheir obtient 33 239 des voix (4,98 %). Les deux derniers candidats font des scores peu significatifs (Ould Jiyid 1,48 % et Mint Jeddane 0,47 %).

Ces résultats, et d'autres publiés le 12 novembre par le Conseil Constitutionnel, fournissent certaines données qui sont à signaler. Tout d'abord, force est de constater que le taux de participation de 60 % relativement bas.

#### Informations générales élection du 7 novembre 2003

|                    |           |
|--------------------|-----------|
| Inscrits           | 1 106 827 |
| Votants            | 682 679   |
| Suffrages exprimés | 666 886   |
| Majorité absolue   | 333 444   |

Source : *Horizons* n° 3596, les 13, 14, 15 novembre 2003, Nouakchott.

Une autre source d'information, le *Journal Info Quotidien* (n° 496 du 9 novembre) fournit des chiffres quelque peu différents : on compterait dans le pays 1 107 400 inscrits et 858 148 de votes exprimés, le taux de participation serait de 60,83 %, les votes blancs de 4 718 et enfin les nuls de 15 443.

Le décompte des voix selon les Régions (*wilaya*) montre, encore une fois, que les fiefs de Ould Taya se situent dans la « Mauritanie profonde », celle où les logiques familiale et tribale prédominent sur tous les aspects de la vie sociale et politique<sup>17</sup>. Il faut également noter qu'Ould Taya améliore son

16. Mohamed Yehdih Ould Breïdeleïl et Devali Ould Cheïn, baassistes de la première heure : l'homme d'affaires Haba Ould Mohamed Vall ; Ely Ould Sneïba, professeur à l'université et porte parole d'Ould Haïdalla ; Ismaël Ould Amar, directeur de campagne de Ould Haïdalla et député PRDS, démis de ses fonctions par l'assemblée nationale peu après l'annonce de son soutien à Ould Haïdalla.

17. Il obtient dans l'Adrar, sa région d'origine, 90,10 % des voix. Dans l'est du pays (sharg), dans les deux régions du Hodh, son score dépassent les 75 % (Hodh Chargui 87,60 % des voix et Hodh Gharbi 76,06 %). Le président sortant écrase également ses adversaires dans l'Assaba (79,44 %) et le Tagant (82,27 %).

score dans les deux villes les plus importantes du pays, Nouadhibou et Nouakchott, où il obtient presque 44 % des suffrages.

Le principal rival politique de Ould Taya, l'ancien président dictateur Ould Haïdalla fait un résultat honorable à Dakhlet-Nouadhibou (31,88 %), dans la *wilaya* de Nouakchott (27,89 %), dans le Brakna (25,11 %) et dans deux régions du Fleuve : le Guidimaka (24,37 %), et le Gorgol (14,71 %). Quant à Ahmed Ould Daddah, il obtient ses meilleurs scores dans sa région d'origine, le Trarza (14,01 %), et à Nouakchott (13,54 %). Enfin, Ould Boulkheïr obtient ses meilleurs résultats dans la région industrielle de Dakhlet-Nouadhibou (14,81 %), dans la région minière de Tiris-Zemmour (10,39 %) et dans la *wilaya* de Nouakchott (10,75 %) <sup>18</sup>.

Résultats des élections présidentielles en Mauritanie  
du 7 novembre 2003 selon les régions (en %) <sup>19</sup>

Candidats / Ould Taya, Ould Haïdalla, Ould Daddah,  
Ould Boulkheïr, Ould Jiyid Mint Jeddane

|               |       |       |       |       |      |      |
|---------------|-------|-------|-------|-------|------|------|
| H.Chargui     | 87,60 | 6,53  | 3,82  | 0,75  | 0,61 | 0,14 |
| H. Gharbi     | 76    | 16    | 4,42  | 0,98  | 1,13 | 0,21 |
| Assaba        | 79,44 | 14,71 | 2,10  | 2,02  | 0,98 | 0,33 |
| Gorgol        | 65    | 23,11 | 2,19  | 5,54  | 2,67 | 0,64 |
| Brakna        | 62,42 | 25,11 | 5,36  | 4,31  | 1,64 | 0,37 |
| Trarza        | 68,78 | 12,65 | 14,01 | 2,22  | 1,34 | 0,32 |
| Adrar         | 90    | 4,65  | 1,44  | 2,32  | 0,63 | 0,23 |
| Dakhlet-Ndb   | 44    | 31,88 | 5,71  | 14,81 | 1,51 | 0,95 |
| Tagant        | 82    | 9,83  | 2,58  | 3,03  | 1,05 | 0,24 |
| Guidimaka     | 62,53 | 24,37 | 2,94  | 6,42  | 2,40 | 0,70 |
| Tiris-Zemmour | 57    | 24,63 | 3,54  | 10,39 | 3,10 | 0,33 |
| Inchiri       | 82    | 11    | 4,33  | 0,89  | 0,72 | 0,21 |
| Nouakchott    | 44,24 | 27,89 | 13,54 | 10,57 | 1,94 | 0,87 |

Source : *Info quotidien* n° 496 du 9 novembre 2003, Nouakchott.

Après une vingtaine d'années à la tête du pays, le président Ould Taya est donc réélu pour un nouveau mandat de 6 ans. Comment expliquer ce résultat qui montre l'impossibilité d'une alternance démocratique en Mauritanie, en dépit de l'ouverture annoncée du régime politique en 1991 ? En fait, ces élections ont été profondément marquées par la tentative avortée de coup d'État. On peut avancer l'hypothèse que les Mauritaniens ont décidé d'apporter ou de renouveler leur soutien au personnage politique qui conduit le pays, tant bien que mal, depuis si longtemps et qui a failli être victime d'un putsch.

Quant à l'opposition, sa faiblesse est due aux tensions internes et aux conflits de personnes qui n'ont pas favorisé un resserrement des rangs autour

18. *Info quotidien*, n° 496 du 9 novembre 2003, Nouakchott.

19. Ces résultats diffèrent de ceux rapportés le 12 novembre par le Conseil Constitutionnel.

d'une candidature unique face à Ould Taya. Mais il convient de préciser que les groupes politiques opposés historiquement à Ould Taya - notamment ceux dirigés par Ould Boulkheir et par Ould Daddah - sont relativement bien implantés à l'échelle du pays. Ce fait peut être un facteur positif dans la construction progressive d'une classe politique mauritanienne.

Les résultats obtenus par Ould Haïdalla relèvent d'une interprétation, moins politique (au sens moderne du terme) des faits. Sa candidature était plutôt liée à une volonté de revanche personnelle sur Ould Taya qui l'avait chassé de la présidence du pays en 1984. L'ancien dictateur, entouré de quelques notables des régions et de jeunes en quête de promotion rapide, a pourtant obtenu près de 20 % des suffrages exprimés, ce qui est considérable en Mauritanie pour un candidat de l'opposition. On peut formuler l'hypothèse que ce vote renvoie à celui de notabilités traditionnelles croyant à un retour aux « temps anciens »<sup>20</sup>.

De manière générale, les interprétations du scrutin du 7 novembre ont été fort pessimistes du côté des partis politiques de l'opposition et des journalistes « éclairés » (les intellectuels Mauritaniens refusent désormais de prendre ouvertement des positions politiques). Les uns et les autres ont dénoncé pêle-mêle la fraude électorale, la reproduction frauduleuse de milliers de cartes d'identité réputées infalsifiables, l'achat de voix, l'intimidation et les pressions de toute nature qu'auraient subies les électeurs pour voter Ould Taya<sup>21</sup>.

Le triomphe de Ould Taya serait principalement le fruit de l'appui par l'élite mauritanienne à sa candidature. Cette dernière, dénommée aujourd'hui « Grande caste », verrait en Ould Taya le protecteur de ses privilèges. Elle serait constituée des fédérations patronales, des officiers supérieurs enrichis, de jeunes entrepreneurs ambitieux, de chefs ou de notables de tribus, des directeurs des sociétés de l'État, des magistrats enrichis etc. Toute cette élite officielle aurait participé à la réélection d'Ould Taya et l'organisation de la fraude électorale. De manière littéraire et fort claire, un journaliste écrivait peu après les élections : « Aujourd'hui, plus que jamais, le pays est dans une impasse où la cécité sociale d'une caste et la myopie politique d'un pouvoir mal assuré l'a conduit. La promesse de démocratie semble étouffée. Il ne reste plus que le désespoir, et la ronde baveuse des hyènes ricanant à la lune. Dieu nous garde des matins de tempête et des crépuscules couleur du sang »<sup>22</sup>.

Peu après son triomphe, Ould Taya a repris ses bonnes vieilles habitudes répressives. Le 8 novembre, Ould Haïdalla réapparaît dans la capitale. Le soir même, en compagnie d'Ould Boulkheir et d'Ould Daddah, il tient un point de presse pour rejeter entièrement les résultats d'une élection qualifiée de « hold up électoral ».

---

20. Notons également un fait nouveau qui pourrait avoir son importance pour l'avenir de la vie politique mauritanienne. Il s'agit de la présence d'une femme, Aicha Mint Sidi Mohammed Ould Jeddane, parmi les candidats. Sa candidature montre que les femmes ont l'intention de participer activement au fonctionnement de la scène publique.

21. On notera qu'aucun recours en justice n'a été présenté aux autorités compétentes.

22. *Calame* n° 419, 19 novembre 2003.

Le lendemain, Ould Haïdalla et Ould Amar sont arrêtés et envoyés avec 14 de leurs collègues à la prison civile. Leur procès s'ouvre le 1<sup>er</sup> décembre sous le chef d'accusation de tentative de déstabilisation de l'ordre constitutionnel. Le 29 janvier 2004, la cour criminelle du tribunal de Nouakchott condamne Mohamed Khouna Ould Haïdalla, Ismaël Ould Amar, Ely Ould Sneiba, Sidi Mohamed Ould Mohamed Khouna et Devaly Ould Cheine à une peine de cinq ans de prison avec sursis, une amende de 400 000 ouguiyas et à une privation des droits civiques et civiles, pour cinq ans<sup>25</sup>.

### Chronologie des événements politiques de 2003

**Janvier** : Le PRDS entreprend une campagne d'implantation régionale en vue de l'élection présidentielle de novembre. Annonce officielle de la candidature à la présidence de l'ancien chef de l'État et ancien président du Comité militaire (1979-1984), Mohammed Ould Haïdalla.

**Mars** : Des anciens membres du parti interdit l'AC, notamment des Négro-africains dirigés par Sy Zeine El Abidine, crée une nouvelle formation politique : l'ADEMA. Messaoud Ould Boulkheir, ancien Secrétaire général de l'AC rejoint l'APP dirigé par des nationalistes arabes (nasséristes).

- Éclatement du mouvement Conscience et Résistance, composé de jeunes militants Mauritaniens vivant à l'étranger.

- 26 mars, L'ADEMA n'est pas reconnu par le ministère de l'Intérieur.

**Avril** : La guerre contre l'Irak déclenche des prêches enflammés contre les États-Unis, Israël, et l'Occident dans les mosquées.

**Mai** : Déclenchement d'une vague de répression contre les milieux islamistes.

- 1<sup>er</sup> mai : arrestations des dirigeants du parti Ennouhoudh El-watani (baassiste).

- 4 mai : la police interpelle une dizaine d'imams accusés d'utiliser les mosquées pour embrigader les jeunes dans des actions subversives. Un décret pris en conseil des ministres fait des mosquées des « structures du service public ».

- 18 mai : déclarations du Premier ministre contre les « mouvements extrémistes ». Interpellations massives dans les milieux islamistes accusés de vouloir déstabiliser le pays.

- 27 mai : Arrestation de 13 professeurs de l'Institut des hautes études islamiques et arabes en Mauritanie et deux professeurs de l'Institut supérieur des études et recherches islamiques de l'université de Nouakchott.

---

25. Enfin, la cour condamne Mohamed Yehdih Ould Breïdciil, Haba Ould Mohamed Vall, Cheikh Ould Horma et Mohamed El Hacem Ould Lebatt à deux ans de prison avec sursis, à une amende de 200 000 ouguiya et acquitte Baro Abdoulaye, Ismaël Ould Seïga, Yacoub Ould Haïdalla, Sid'Ahmed Ould Kerkoub, Mohamed Ould Baba et Mohamed Saïd Ould Zergane - jeunes opposants qui avaient été très actifs dans la campagne de Ould Haïdalla.

## Juin

- 3 juin : 32 personnes sont présentées au procureur de la République. Elles sont accusées de « conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure du pays et contre son système constitutionnel ».
- 4 juin : le projet de loi portant « répression de la traite des personnes » est adopté en conseil des ministres.
- 8 juin : tentative de coup d'État contre le président Ould Taya.
- 9 juin : le coup d'État est déjoué.
- 10 juin : l'avocat Ehmahalla Ould Reggad est interpellé.
- 12 juin : perquisition au domicile de Mintata Mint Heddeïd, secrétaire d'État à la Condition féminine. Convocation à Nouakchott du *wali* de Nouadhibou, Mohamed Ould Rzeïzim, qui est démis le 18 juin.
- 15 juin : limogeage de Mintata Mint Heddeïd et Mahfoudh Ould Lemrabot, président de la Cour suprême.
- 30 juin : arrestation du directeur de l'AMI, Mohamed Cheikh Ould Sidi Mohamed.

## Juillet

- 4 juillet : annonce de la tenue d'une session extraordinaire du Conseil national du PRDS, pour le lundi 7 juillet.
- 6 juillet : annonce par Ould Taya de la nomination d'un nouveau Premier ministre, Sghaïr Ould M'Bareck, chef politique hartâni, ancien ministre de la Justice.
- 7 juillet : Nomination au sein du PRDS d'un nouveau secrétaire général en la personne Boullaha Ould Mogueya, ancien ambassadeur de Mauritanie en Égypte. Exclusion du Conseil national de Louleïd Ould Weddad, Cheikh Avia Ould Mohamed Khouna, et Mintata Mint Heddeïd. Nomination au Conseil national de Mahfoudh Ould Mohamed Aly (maire de Nouadhibou et nouveau ministre des Finances) et Meyeme Mint Dhehbi, ancienne candidate du PRDS à Ould Yenje en 2001.
- 8 juillet : le ministre directeur du cabinet du président, Sidi Mohamed Ould Boubacarest remplacé par Melâïnine Ould Toumi, directeur du Protocole.

## Août

- 1<sup>er</sup> août : annonce officielle de la candidature d'Ould Haïdalla.
- 18 août : Ahmed Ould Daddah est investi comme candidat par son parti, le RFD.
- 20 août : annonce de la candidature d'Ould Taya.
- 24 août : Chbih Ould Cheikh Melâïnine bénéficie d'une remise de peine.
- 25 août : des militants islamistes accusés de participation à des réseaux terroristes internationaux et d'atteinte à la sûreté de l'État bénéficient d'une liberté conditionnelle.

### Septembre

- 8 septembre : Ould Boulkheïr annonce sa candidature à l'élection présidentielle.

- 29 septembre : Ould Daddah, Ould Haïdalla et Ould Boulkheïr demandent à rencontrer le président Ould Taya (refus).

- 21 septembre : Ouverture officielle de la campagne présidentielle.

### Novembre

- 3 novembre : perquisition de la brigade anti-terroriste dans certaines mosquées et aux domiciles des principaux collaborateurs de Ould Haïdalla.

- 6 novembre : Ould Haïdalla et plusieurs membres de sa direction politique sont arrêtés, puis relâchés dans la soirée.

- 7 novembre : la police investit le jour de l'élection tous les sièges de campagne. Annonce des premiers résultats, Ould Taya réelu « triomphalement ».

- 8 novembre : Rejet par Ould Haïdalla des résultats de l'élection présidentielle.

- 9 novembre : arrestation d'Ould Haïdalla et d'Ould Amar accusés de déstabiliser de l'ordre constitutionnel.

### Décembre

- 1<sup>er</sup> décembre début du procès d'Ould Haïdalla et de 14 de ses partisans.

## Annexe 1

### Les islamistes mauritaniens : un nouveau pôle de contestation politique ?

*Moussa Ould Hamed*

Directeur du journal *Calame*, Nouakchott

Au début des années 1970, le mouvement politique de gauche des *Kadibines* avait le vent en poupe et menaçait le régime de Mokhtar Ould Daddah. Il s'agissait du premier mouvement politique contestataire en Mauritanie. Né au lendemain de la défaite des régimes arabes en 1967 face à Israël, il était influencé par l'idéologie tiers-mondiste et les idées de révolution sociale issues de mai 1968. À cette époque, le courant islamiste mauritanien était embryonnaire et représenté par un groupement proche des Frères musulmans égyptiens. Le gouvernement a tenté de l'instrumentaliser contre les mouvements de gauche, accusés de professer des « idéologies étrangères - communisme et socialisme - contraires à l'islam ».

### Les trois formes de l'islamisme mauritanien : les Frères musulmans, les salafistes et le mouvement pakistanais *Da'wa wa Tabligh*

L'islamisme mauritanien est principalement influencé par les Frères musulmans égyptiens, puis par les salafistes d'Algérie et d'Égypte. Cependant, l'islamisme des Frères musulmans s'est présenté en Mauritanie de manière

plus moderniste, réformiste et pacifique que son homologue égyptien. Quant au courant salafiste fondamentaliste, qui prône le *jihad*, il s'est renforcé de manière considérable, d'une part, avec l'annulation des élections législatives algériennes de 1992 qui était promise à la victoire électorale du Front islamique du salut, et, d'autre part, par l'adhésion au salafisme d'Oussama Ben Laden et de son principal lieutenant, le chirurgien égyptien Ayman Dhawahiri. Enfin, depuis une dizaine d'années, le courant pakistanais pacifiste *Da'wa wa Tabligh* a fait son apparition dans le pays.

Les Frères musulmans mauritaniens, probablement le mouvement le plus moderniste du pays, accepte tant le principe de l'alliance avec d'autres forces politiques que la démocratie pour accéder au pouvoir politique. En 1992, ils ont tenté vainement de fonder avec le groupe d'Ould Sidi Yahya le Parti de la Umma. La personnalité la plus emblématique de ce courant islamiste est Mohamed Jemil Ould Mansour, l'ancien Maire d'Arafat (quartier de Nouakchott), aujourd'hui réfugié politique en Belgique.

Le mouvement salafiste appelle à un retour aux sources premières de l'islam et ne rejette pas la violence pour renverser les régimes politiques considérés comme « apostats » dans le monde musulman. En Mauritanie la figure de proue de ce mouvement est le magistrat Taki Ould Mohamed Abdalahi qui, sans appeler directement à la violence, a des positions très rigides et une vision étroite de l'islam. Une autre figure marquante de ce mouvement est Mohamed El Hacen Ould Dedew, dont le champ d'action est « la terre d'islam ». Ouvert d'esprit, il voyage beaucoup et n'hésite pas à porter des costumes à la mode. Partisan du *jihad* dans ce qu'il appelle les zones de confrontation entre des musulmans et non musulmans (Afghanistan, Tchétchénie, Palestine), il s'est rendu célèbre en Mauritanie par sa *fatwa* interdisant toute relation avec Israël, ainsi que la consommation de produits en provenance des États-Unis.

Le mouvement apolitique et non violent *Da'wa wa Tabligh*, est né au Pakistan dans les années 1950, sous la direction de Abderrahmane Al-Kandahlawi. Pour ses idéologues, le changement se fait par les individus eux-mêmes qui doivent pratiquer l'islam au quotidien. Présents en Mauritanie depuis une décennie, notamment chez les prêcheurs dans les mosquées, les tablighis ont échappé jusqu'à 2003 aux rafles de la police qui semblait s'intéresser plutôt aux sources de financement du mouvement. Ils ont été victimes de la vague répressive de mai 2003, puisque leur prêcheur, Mohamed El Moustapha Ould Ahmedou, et deux de ses collègues, ont été arrêtés par la police.

Ces trois mouvements se sont regroupés dans la première moitié des années 1990 sous le nom de *Hassem* (sigle du mouvement islamique en Mauritanie, en arabe). Mais cette union a volé en éclats après les arrestations de 1994 et la répression qui s'en est suivie. Certains de ses membres ont cessé de faire de la politique, tandis que d'autres, comme Mohamed Fadel Ould Mohamed Lemine et Aboubekrine Ould Ahmed, se sont ralliés au gouvernement.

### **Islamisme et violence : l'amalgame des Occidentaux**

Alors que l'islamisme est une idéologie politique et religieuse multiforme, tout comme pour les idéologies conservatrices, communistes ou socialistes, en Occident, on continue à considérer que l'islam et l'islamisme sont homogènes, uniques et violents.

Comme l'explique Mohamed Ould Maouloud, professeur d'histoire à l'université de Nouakchott : « Pour les Occidentaux, il n'existe qu'un seul courant dans l'islamisme, celui qui prône la violence et tous les moyens sont bons pour lutter contre celui-ci, réduit couramment au seul terme d'islam, une religion qui leur a fait et qui continue à leur faire peur ». Il ajoute « le plus grave est qu'en Mauritanie, on fait le même amalgame, en jetant en prison des gens que rien ne lie sauf leur commune adhésion à l'islam ». Ould Maouloud se demande également pourquoi le gouvernement mauritanien veut dissocier la religion de la politique, alors qu'en Europe des partis chrétiens ont pignon sur rue, qu'aux États-Unis, des représentants de l'église la plus fondamentaliste sont présents dans l'entourage de Bush, et qu'enfin le parti fondamentaliste israélien, Shaas, a des ministres dans le gouvernement d'Ariel Sharon. Ould Maouloud fait également remarquer que la méthode répressive adoptée par le gouvernement mauritanien à l'encontre des mouvements islamistes risque de les radicaliser davantage. « Le meilleur combat contre l'extrémisme est la tolérance et l'ouverture ; les imams doivent avoir le droit de s'exprimer sur toutes les questions, mais si l'un d'entre eux appelle à la violence, il doit être démis par l'autorité qui l'a installé ».

Moussa Ould Hamed

La répression ne peut mener qu'à la radicalisation des mouvements islamistes mauritaniens, qui semblent polariser, progressivement, l'essentiel de la contestation et de l'opposition politique au gouvernement en place. Cependant, l'argument selon lequel il n'est pas nécessaire de séparer la religion du politique en Mauritanie parce qu'on ne le fait pas ailleurs – en Europe, aux États-Unis et en Israël – semble très discutable. D'abord parce que dans une république moderne, digne de ce nom, les deux instances doivent être séparées pour garantir les libertés des citoyens et la neutralité de l'État. De ce point de vue, si le gouvernement tente effectivement de séparer la religion du politique, le choix serait plutôt salutaire et bénéfique pour la population mauritanienne.

En outre, l'activité politique des partis « chrétiens » ne peut, en aucun cas, être considérée d'un point de vue étroitement religieux-fondamentaliste. En revanche, l'influence des partis religieux aux États-Unis d'Amérique et en Israël est bien réelle, et tout à fait critiquable d'un point de vue républicain et démocratique. Ce sont des exemples à ne pas suivre, justement parce que ces partis religieux défendent des positions fondamentalistes et intégristes de la chrétienté ou du judaïsme. Au sein d'une république islamique telle que la Mauritanie, les deux instances, politique et religieuse, sont étroitement mêlées. Il faut préciser à cet égard que malgré l'ambivalence qui caractérise la place de ces deux instances au sein de l'État mauritanien depuis sa création, Ould Taya a fait un choix politique très clair pour la Mauritanie en faisant adopter la Constitution de 1991. Cette dernière stipule que les partis politiques ne doivent représenter ni des communautés ethniques, ni des associations religieuses.

En troisième lieu, le choix de la répression des mouvements islamistes manifestée par le gouvernement de Ould Taya depuis 1994 ne semble pas relever, en dernière analyse, d'une nécessité soudaine de séparer la religion

du politique. On peut avancer qu'il s'agit là d'un discours destiné à légitimer les actions répressives, rien de plus. En effet, c'est parce que la contestation du gouvernement en place se concentre au sein des mouvements islamistes mauritaniens que les autorités les répriment violemment. Et non pas, comme certains le pensent, parce qu'il s'agit « d'islamistes » défendant les principes islamiques, et/ou le retour à l'islam « pur » des origines. Si nous en sommes arrivés là, c'est probablement parce que les partis politiques de l'opposition se sont montrés incapables de s'organiser avec des véritables programmes politiques issus d'une analyse sérieuse de la situation du pays. Par ailleurs, ils n'ont pas pu répondre aux demandes sociales les plus urgentes (l'inégale répartition de la richesse, le chômage, les inégalités sociales, le manque de protection sociale et de santé). Le gouvernement et son parti ont certainement des responsabilités dans cet état de choses, mais on ne peut pas non plus les rendre responsables de l'affaiblissement des partis de l'opposition en proie à des luttes intestines et minés par la corruption. Dans ces conditions, si les mouvements islamistes deviennent les principaux porte-parole de l'opposition au gouvernement, on peut craindre le pire. En effet La répression gouvernementale pourrait – comme le mentionne le professeur Ould Maouloud – renforcer les positionnements les plus radicaux et intransigeants des islamistes, qui se serviraient de l'islam comme d'un bouclier politique légitime pour s'opposer violemment aux autorités mauritaniennes.

Mariella Villasante Cervello

## Annexe 2

### **Texte du projet de loi portant « répression de la traite des personnes »**

#### *Chapitre premier : dispositions générales*

Article 1<sup>er</sup> : Nonobstant les définitions prévues par les traités et conventions internationaux relatifs aux Droits de l'homme ratifiés par la Mauritanie, l'expression « traite des personnes » désigne l'enrôlement, le transport, le transfert de personnes par la force ou le recours à la force ou à la menace ou à d'autres formes de contraintes, par enlèvement, tromperie, abus d'autorité ou l'exploitation d'une situation de vulnérabilité ou par l'offre de l'acceptation de paiement ou d'avantage pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.

L'exploitation comprend au minimum le travail non rémunéré, le travail ou les services forcés, ainsi que les pratiques analogues, le prélèvement d'organes à des fins lucratives, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle.

#### *Chapitre deuxième : Dispositions particulières*

Article 2 : Le consentement d'une victime de la traite des personnes à l'exploitation est réputé nul et non avenu lorsque l'un des moyens énoncés à l'article précédent a été utilisé.

Article 3 : L'enrôlement, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une « traite des personnes » même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés à l'article 1<sup>er</sup>.

*Chapitre troisième : Dispositions pénales*

Article 4 : La commission de l'un des actes énoncés aux articles 1, 2 et 3 constitue le crime de la traite des personnes.

Article 5 : En plus de la déchéance de leurs droits civils et civiques, les auteurs des crimes de la traite des personnes seront punis des travaux forcés à temps de cinq à dix ans de prison et d'une amende de 500 000 à 1 000 000 ouguiyas.

Seront également punis de la même peine, ceux qui auront conclu une convention ayant pour objet d'aliéner, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, la liberté d'une tierce personne.

Seront condamnés aux mêmes peines et à une amende de 600 000 à 1 200 000 ouguiyas les auteurs de cette infraction appartenant à un groupe criminel organisé.

*Chapitre quatrième : Dispositions finales*

Article 6 : La présente loi abroge toutes les dispositions antérieures qui lui sont contraires.

Article 7 : La présente loi sera publiée au Journal Officiel et exécutée en tant que loi d'État.

Conseil de ministres de la République islamique de Mauritanie  
Nouakchott, le 4 juin 2003

\*

### Annexe 3

#### Brève histoire des coups d'État en Mauritanie

Hindou Mint Aïnina et Moussa Ould Hamed  
*Calame*, Nouakchott

Le 10 juillet 1978 se déroule le premier coup d'État réussi de l'histoire mauritanienne contre le président Mokhtar Ould Daddah. Il est largement la conséquence du conflit du Sahara occidental, les militaires putschistes étant décidés de sauver un pays épuisé par une guerre saharienne sans issue. Les auteurs des coups d'État qui ont suivi n'avaient d'autres ambitions que de s'emparer du pouvoir. Cependant, jamais un coup d'État en Mauritanie n'a été aussi sanglant que celui de juin 2003. De coups d'État réussis (1978), en révolutions de palais (1979, 1980, 1984) ou en putschs manqués (1981, 1987 et 2003), la Mauritanie a connu deux décennies de désordre gouvernemental.

En 1978, Moustapha Ould Mohamed Saleck et un Comité militaire de redressement national (CMRN) s'emparent du pouvoir.

Le 4 avril 1979, après une révolution de palais dirigée par les Colonels Ahmed Ould Bousseif et Ahmed Salem Ould Sidi (qui deviendront Premier ministre et Vice-premier ministre respectivement), Ould Mohamed Saleck ne garde qu'un pouvoir politique symbolique à la tête du gouvernement.

Le 4 janvier 1980, ce dernier est écarté au profit du Colonel Mohamed Khouna Ould Haïdalla devenu Premier ministre en remplacement de Ould Bousseif, disparu le 29 mai 1979 à la suite d'un accident d'avion au large du Sénégal.

Le 16 mars 1981, les Colonels Ahmed Salem Ould Sidi et Mohamed Ould Abdelkader, à la tête d'un commando venu du Sénégal, tentent en vain de s'emparer du pouvoir.

Le 12 décembre 1984, le Comité militaire écarte Ould Haïdalla absent et place Ould Taya à la présidence de la République.

Le 22 octobre 1987, des Officiers dirigés par les lieutenants Ba Saïdou, Sarr Amadou et Sy Saïdou tentent de s'emparer du pouvoir par les armes. La tentative est rapidement déjouée. Jugés par un tribunal militaire, ils sont exécutés le lendemain.

Le 8 juin 2003 tentative de coup d'État contre le président Ould Taya.